

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 13 JUI 2007 AVEC MADAME LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le 13 juin 2007, une délégation du S.I.C.P. était reçue par madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales. Participaient à cette audience, pour le SICP, Jean-Paul MEGRET, Secrétaire National, Matthieu CLOUZEAU, membre du Bureau National, et Christophe MERLIN. Messieurs DELPUECH, préfet, Directeur de Cabinet, JEVAKOF, DUPUCH et BORDEAU, conseillers, assistaient également à l'entretien.

Après une présentation de notre organisation, les points suivants ont été abordés :

1/ Les projets de réforme des structures de la Police Nationale

Suite aux différents articles de presse parus sur ce thème, nous avons tenu à demander des précisions. Nous estimons en effet que la parité syndicale, a fortiori celle des commissaires, doit être informée de tels projets qui engagent l'avenir, afin d'être en mesure de faire des propositions. Madame le Ministre a tenu à préciser qu'aucune réforme de grande ampleur visant à bouleverser les structures et organigrammes de la Police Nationale n'était à l'étude.

Concernant la future réforme des services de renseignement, dossier paraissant le plus abouti, nous avons rappelé, une fois encore, notre attachement à cette réforme ainsi qu'aux spécificités, techniques et de traitement judiciaire notamment, des services de renseignement policiers.

A notre sens, une telle réforme devrait permettre de dégager des ressources, dans un contexte de menaces accrues.

La réponse de madame le Ministre sur ce point nous a quelque peu surpris puisqu'elle nous a précisé qu'aucune fusion entre ces deux directions ne devrait avoir lieu à court terme. Selon elle, le dossier n'était pas encore mûr et demandait encore le temps de la réflexion pour aboutir. Afin d'illustrer son propos, madame ALLIOT-MARIE nous a confié qu'elle n'aurait sans doute pas l'occasion, comme Ministre de l'Intérieur, de connaître cette fusion. En effet, toujours selon elle, une telle réforme ne pourrait se faire qu'à long terme, après que ces services aient pris l'habitude de travailler ensemble, grâce à leur toute nouvelle proximité géographique. *(NDLR : le conseil des Ministres du 20/06/07 a pourtant inscrit cette réforme dans la liste des grands chantiers à mettre en œuvre immédiatement.)*

2/ La prochaine LOPSI

Madame le Ministre a insisté pour signifier qu'il n'y aurait pas de volet catégoriel dans cette nouvelle loi de programmation.

Une fois de plus, surpris par ses propos, compte tenu des engagements pris récemment vis-à-vis de certaines organisations syndicales d'officiers, nous avons rappelé notre attachement à la mise en place rapide et urgente, à la faveur de cette LOPSI, d'une indemnité de logement pour



tous les commissaires. Nous avons en outre exposé les difficultés croissantes de l'ensemble de nos collègues du fait des contraintes de mobilités (fonctionnelle et promotionnelle).

Madame le Ministre s'est déclarée attentive à la question de logement tout en rappelant qu'à ses yeux, il n'était pas forcément nécessaire de traiter cette question sous la forme indemnitaire.

Nous avons tenu à préciser que les deux organisations représentatives du corps des commissaires de police avaient décidé, sur ce thème, de soutenir le projet d'une indemnité logement dans un courrier commun à son attention, afin de souligner, par cette action concertée, l'urgence de cette mesure.

Concernant l'ensemble de nos revendications catégorielles, légitimées par l'implication quotidienne de l'ensemble de nos collègues et la faiblesse des avancées obtenues par le passé, nous avons exprimé notre désaccord avec le Ministre et avons indiqué que nous comptions à court terme lui rappeler nos revendications, au premier rang desquelles, la création de cette indemnité logement.

Concernant la future LOPSI, dans ses aspects structurels, rien n'est encore arrêté. L'accent sera cependant mis sur la modernisation des matériels et l'apport de techniques innovantes. Peu de précisions ont été apportées sur ce point par notre interlocutrice.

A ce sujet, nous avons tenu à rappeler que les chefs de services étaient particulièrement désireux que leur soit garanti un pouvoir de décision accru en matière budgétaire. En effet, les leviers nécessaires à une politique de gestion par objectif nous échappent trop souvent. Nous avons souligné que les principes de la LOLF n'avaient été qu'imparfaitement appliqués puisque l'autonomie budgétaire n'était toujours pas reconnue de manière systématique à l'échelon des services.

Enfin, au niveau territorial, nous avons constaté que les dotations budgétaires étaient, pour le mieux, en stagnation, voire en régression, alors même que la politique d'externalisation des coûts avait créé de nouveaux postes de dépense. De fait, les chefs de service ont trop souvent dû gérer la pénurie alors même que certaines dépenses structurelles ne sont jamais prises en compte, comme l'amortissement de l'immobilier, par exemple.

Nous avons donc tenu à affirmer que les commissaires de police étaient prêts à pendre à bras le corps ces nouvelles missions à condition qu'on leur en donne l'opportunité.

En marge, nous avons évoqué les gisements d'économie existant, notamment en personnels, par la suppression des tâches indues (opérations funéraires, transfert des détenus, etc.)

Madame le Ministre s'est déclarée très intéressée et envisage de faire procéder à un audit sur toutes ces questions d'emploi du personnel de police.

3/ L'amélioration de l'efficacité de la chaîne pénale

Sur ce thème, bien consciente des problèmes rencontrés par les forces de police, madame le Ministre a tenu à souligner que les projets de lois actuellement conduits par le Garde des Sceaux allaient dans le bon sens. Les organisations syndicales de policiers devraient d'ailleurs



être reçues par madame le Ministre de la Justice très prochainement. En parallèle, madame ALLIOT-MARIE recevra les organisations syndicales de magistrats.

Nous avons souligné que nous attendions également que les magistrats soient plus présents au niveau des instances locales afin que chacun explique et souligne les difficultés de son action.

Enfin, sur ce thème, nous avons insisté sur rôle du commissaire de police en tant qu'Officier du Ministère Public et du levier que cette fonction pouvait constituer pour traiter un certain nombre d'infractions perturbant la vie en société à la condition, toutefois, que ces OMP disposent de moyens de fonctionnement suffisants (imputables au Ministère de la Justice). Madame le Ministre a semblé découvrir cette fonction et s'est montrée également très intéressée.

4/ Le thème récurrent de la fusion des corps d'officiers et de commissaires

Suite à l'agitation syndicale croissante sur ce thème, nous avons tenu à rappeler que nous entendions défendre la spécificité du corps des commissaires de police et nous opposer à toute tentative de fusion. En effet, les résultats obtenus démontrent que les commissaires de police, y compris les plus jeunes d'entre nous recrutés par concours externe, ont toute leur place dans l'institution policière, au sein d'une police à trois corps.

Madame le Ministre nous a affirmé qu'aucun projet n'était à l'étude sur ce thème et qu'elle n'y était d'ailleurs pas favorable à l'heure actuelle. Dans sa réponse, l'accent a été mis sur la nécessaire promotion sociale à garantir et améliorer au sein de notre institution.

Interrogée sur ce dernier point pour savoir si elle signifiait par ce biais que l'accent serait plus particulièrement mis sur la Voie d'Accès Professionnelle, madame le Ministre n'a pas souhaité se faire l'avocate de ce mode de recrutement, expliquant au passage que le concours devait rester la voie d'excellence pour le recrutement.